



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 septembre 2010
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la demande d'appui au processus de paix adressée par le Népal à l'Organisation des Nations Unies

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1921 (2010) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a, à la demande du Gouvernement népalais et sur la recommandation du Secrétaire général, reconduit jusqu'au 15 septembre 2010 le mandat de la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP). La MINUNEP est une mission politique spéciale établie en 2007, qui a notamment pour mandat de surveiller la gestion des armements et du personnel armé de l'armée népalaise et du Parti communiste népalais – maoïste (PCN-M), désormais appelé Parti communiste unifié du Népal (maoïste) (PCUN-M). Le présent rapport fait le bilan des progrès du processus de paix et de l'exécution du mandat de la MINUNEP depuis mon dernier rapport au Conseil de sécurité, en date du 28 avril 2010 (S/2010/214).

II. Progrès du processus de paix

2. Au cours de la période qui fait l'objet du présent rapport, aucun progrès de fond n'a été enregistré en ce qui concerne les principales tâches en suspens du processus de paix, à savoir le règlement de la question de l'avenir des deux armées et l'achèvement du processus de rédaction d'une constitution. Les parties étaient préoccupées par leurs très profondes divergences politiques concernant la prorogation du mandat de l'Assemblée constituante et l'élection d'un nouveau premier ministre, deux questions désormais liées à celle de l'intégration et la réinsertion des membres de l'armée maoïste. Une crise constitutionnelle à propos de l'expiration du mandat de l'Assemblée constituante a pu être évitée parce que le PCUN-M, le Parti communiste du Népal – unifié marxiste-léniniste (UML) – et le Congrès népalais ont conclu un accord en trois points aux termes duquel ils se sont engagés à œuvrer par consensus à l'achèvement des dernières tâches du processus de paix, à proroger d'un an le mandat de l'Assemblée constituante et à ouvrir la voie à la constitution d'un gouvernement de consensus après la démission du Premier Ministre.



3. Le Premier Ministre Madhav Kumar Nepal a présenté sa démission le 30 juin, par un discours télévisé. Le délai fixé par le Président pour les négociations entre les partis en vue de la formation d'un gouvernement de consensus ayant expiré sans qu'il y ait eu accord, le Parlement a été convoqué pour élire un premier ministre à la majorité absolue des voix. Le vote a commencé le 21 juillet mais après cinq tours de scrutin, aucun des deux candidats restés en lice, Ram Chandra Poudel du Congrès népalais et Pushpa Kamal Dahal « Prachanda » du PCUN-M, n'avait obtenu la majorité requise. Chacun des deux candidats a besoin du soutien d'autres partis mais les partis qui disposent de blocs importants de voix sont restés neutres. L'UML a décidé de ne soutenir que le candidat qui serait en mesure d'obtenir une majorité des deux tiers. Les partis madheshi se sont réunifiés le 16 juillet pour ressusciter le Front démocratique unifié madheshi (FDUM), qui est ainsi redevenu la quatrième force politique au sein de l'Assemblée constituante. Le FDUM a demandé aux deux partis rivaux des éclaircissements sur plusieurs enjeux madheshi mais n'a donné ses voix à aucun des deux.

4. La Cour suprême a jugé, fin juillet, que la question de savoir si le recrutement par l'armée népalaise a constitué une violation des accords de paix ne relevait pas de sa compétence mais de celle du Comité conjoint de coordination de la surveillance. L'armée népalaise a interprété ce jugement comme constituant une annulation de la décision conservatoire de la même Cour et une autorisation de reprendre le recrutement. L'armée népalaise a annoncé le recrutement pour 3 464 postes, et l'armée maoïste a répondu en annonçant qu'elle reprendrait elle aussi le recrutement. La MINUNEP a écrit au Gouvernement et au PCUN-M, et a réitéré publiquement, que sa position était toujours que tout recrutement par l'une ou l'autre des armées constitue une violation de l'Accord sur la surveillance de la gestion des armes et des armées.

5. Le porte-parole de l'armée népalaise a déclaré que le Comité conjoint, instance désignée pour trancher les questions relatives à l'Accord sur la surveillance de la gestion des armements et des armées, était désormais « hors jeu », suite à l'élection d'un parlement, et que l'armée n'avait plus à rester sous la surveillance de la MINUNEP. Le Chef d'état-major de l'armée aurait déclaré que le mandat de la Mission ne devrait pas être reconduit.

6. La MINUNEP a continué de consulter les représentants des principaux partis politiques à propos des dispositions à prendre éventuellement en vue de son retrait et du transfert des dernières attributions en matière de surveillance qui lui restaient. Or, ces interlocuteurs étaient d'avis que ce retrait serait prématuré dans le climat politique actuel. Dans le cadre des efforts tenaces qu'elle fait à cet égard, la Mission a établi un « non-document » destiné à encourager les discussions et la réflexion prospective sur les détails techniques du processus d'intégration et de réinsertion, pour autant que des décisions politiques essentielles soient prises par les parties concernant les effectifs et les modalités de l'intégration. Ce « non-document », qui a été distribué en juin à un nombre limité d'interlocuteurs partisans, établissait une chronologie des activités techniques faisant ressortir qu'il faudrait environ 39 semaines pour organiser la démobilisation en bon ordre des membres de l'armée maoïste, ce délai comprenant le temps nécessaire pour équiper les institutions gouvernementales exécutantes; informer, enregistrer et établir les profils des personnes qui se trouvent à l'intérieur des cantonnements avant de les regrouper; planifier de manière plus détaillée l'intégration et la réinsertion et organiser la logistique, la dotation en effectifs, la coordination et le financement de cette grande

opération. Ce « non document » a fait l'objet de fuites dans les médias et, mal interprété, a été à l'origine de critiques adressées à la MINUNEP, lui reprochant d'avoir outrepassé son mandat.

A. Rédaction de la constitution

7. Depuis mon dernier rapport, et à la suite de la prorogation du mandat de l'Assemblée constituante, le 28 mai, celle-ci a modifié le calendrier de ses travaux pour la onzième fois et fixé au 13 avril 2011 la date de promulgation de la nouvelle constitution. Selon ce calendrier, le Comité constitutionnel établira le premier projet de constitution pour la mi-novembre 2010 au plus tard. La chronologie des étapes suivantes du processus doit être fixée par le Comité technique consultatif de l'Assemblée constituante.

8. La décision de créer une commission de restructuration de l'État demeure en suspens en raison de l'impasse actuelle concernant la formation du gouvernement, alors même que les trois principaux partis se sont accordés sur le fait que cette commission devrait commencer ses travaux le 31 juillet et fournir dans les deux mois au Comité constitutionnel les noms, le nombre et les limites des unités fédérales proposées. Le FDUM et la Fédération des nationalités autochtones du Népal sont contre la création de cette commission au motif que la formation d'unités fédérales relève de la compétence du Comité sur la restructuration de l'État et la répartition de ses pouvoirs, qui a déjà proposé la création de 14 unités fédérales fondées sur l'appartenance ethnique. En outre, 17 petits partis politiques représentés à l'Assemblée constituante se sont également prononcés contre cette commission, en faisant valoir qu'ils n'avaient pas été consultés sur sa formation.

B. Intégration et réinsertion des membres de l'armée maoïste

9. Faute de quorum, pour cause d'absence pendant plusieurs mois de certains de ses membres, principalement ceux représentant le PCUN-M, le Comité chargé de la supervision, de l'intégration et de la réinsertion des membres de l'armée maoïste n'a pas pu se réunir au cours de la période à l'examen. Aucun accord n'a pu se faire sur les propositions précédentes, s'agissant notamment du plan d'action en 112 jours présenté par le Premier Ministre en janvier et de la mise en place d'un mécanisme de supervision et d'un code de conduite pour l'armée maoïste, proposé initialement par le Comité technique en septembre 2009. Les trois grands partis ont tenu des discussions bilatérales sur l'intégration et la réinsertion, chacun d'entre eux présentant une proposition distincte. On constate, de manière générale, une convergence des positions autour de l'idée de placer les membres de l'armée maoïste sous la supervision du Comité spécial dans un premier temps, et sur leur séparation en plusieurs groupes en fonction de leur choix d'avenir : poursuite de l'action politique, intégration dans les forces de sécurité ou « réinsertion » (formation professionnelle, éducation et emploi). De sérieux désaccords persistent sur des questions essentielles telles que le nombre de maoïstes à intégrer dans l'armée et les forces de sécurité népalaises, les critères du droit à l'intégration, l'intégration individuelle ou en groupe et le séquençage et le calendrier du processus de mise en œuvre.

10. Le Comité technique, dont le mandat a été reconduit jusqu'à la mi-septembre, a engagé avec la communauté internationale des consultations relatives aux préparatifs techniques d'un appui éventuel à la démobilisation, la réinsertion et l'intégration des 19 602 membres de l'armée maoïste. La MINUNEP et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ainsi que les donateurs, ont fait devant le Comité technique un exposé commun tirant les enseignements de la démobilisation au début de 2010 des mineurs et des recrues les plus tardives de l'armée maoïste, ainsi que des processus de démobilisation et de réinsertion au niveau international. La MINUNEP continue de rencontrer régulièrement le Comité technique et d'organiser des réunions de coordination au cours desquelles les donateurs et les organisations internationales partagent les informations dont ils disposent sur l'intégration et la réinsertion. Dans ces enceintes et d'autres, la Mission a instamment demandé que l'on accorde davantage d'attention à la planification technique de ce processus.

C. Autres difficultés ralentissant le processus de paix

11. Aucun incident sérieux n'a été signalé au cours des manifestations du 1^{er} mai organisées par le PCUN-M pour renverser le Gouvernement, mais la tension était vive et des heurts sporadiques ont été observés dans plusieurs districts au cours des six jours de grève qui ont suivi. Selon les estimations du Bureau du Népal du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), plus de 200 personnes auraient été blessées du fait d'actes commis par le PCUN-M ou par la police ou encore de heurts entre partis. Selon le HCDH, la Police népalaise et la Force de police armée ont été déployées en nombre suffisant par rapport au nombre de manifestants et ont fait preuve de professionnalisme pour empêcher une escalade de la violence. Un certain nombre de contre-manifestations demandant l'arrêt des grèves ont été organisées dans tout le pays, dont un grand « rassemblement pour la paix » organisé par la Fédération des chambres de commerce et d'industrie du Népal et des groupes de la société civile à Katmandou un jour avant l'arrêt de la grève.

12. Un état d'insécurité et des situations d'anarchie continuent d'être signalés, essentiellement dans le Teraï et les collines orientales, donnant lieu notamment à de violents affrontements entre des organisations relevant des différents partis politiques, de leurs branches jeunes en particulier. Le HCDH a relevé, documents à l'appui, 24 incidents de ce type depuis le début du mois de mai. Deux morts et de nombreux blessés ont été signalés, dont un dirigeant de l'UML poignardé le 8 juillet à Okhaldhunga, dans le Népal oriental, apparemment par des hommes du PCUN-M. Une concurrence forcenée pour le contrôle des structures de pouvoir et des ressources au niveau local, la lutte pour toujours plus d'espace politique, les divergences idéologiques et l'intensification des rivalités personnelles, tels étaient les principaux moteurs de ces affrontements. En outre, au cours de la période considérée, le HCDH a reçu des informations faisant état de trois exécutions extrajudiciaires qui auraient été commises par les forces de sécurité, ce qui porte à 24 le nombre total d'incidents de ce type depuis janvier 2009.

13. Les cas de racket par des groupes armés et des organisations à caractère ethnique se sont multipliés, visant la plupart du temps des responsables locaux, des enseignants et des hommes d'affaires, en particulier dans les districts des Collines orientales. En dépit d'un renforcement des patrouilles de police et des déficiences structurelles de ces organisations, ces dernières conservent une capacité de racket à

grande échelle, aidées en cela par l'éloignement et le terrain accidenté des zones où elles opèrent. Du fait de ces menaces, les secrétaires des comités de développement villageois, puis hauts représentants de l'État à ce niveau, ont remis leur démission en masse entre le 18 juin et le 28 juillet, privant ainsi les populations rurales des services de l'État dans 14 districts de toutes les régions du pays. Face à cette situation, le Gouvernement a décidé, le 30 juillet, de déployer des agents de sécurité et de multiplier les patrouilles conjointes de la Police népalaise et de la Force de police armée autour des bureaux de ces comités et du domicile de leur secrétaire.

III. Activité de la Mission des Nations Unies au Népal

A. Surveillance des armements

14. Le Bureau de surveillance des armements a continué de surveiller le respect par l'armée népalaise et l'armée maoïste de l'accord sur la surveillance de la gestion des armements et des armées, en assurant la surveillance 24 heures sur 24 des sites de stockage des armes de l'armée népalaise et des aires de stockage des armes dans les sept principaux cantonnements de l'armée maoïste. Les contrôleurs des armements ont effectué régulièrement des visites des sites de cantonnement secondaires et mené d'autres opérations dans le cadre d'équipes mobiles. Sur la demande du Ministère de la paix et de la réconciliation, ces agents ont également surveillé le versement de leur solde aux membres de l'armée maoïste pour la période allant de la mi-mai à la mi-juillet.

15. Au cours de la période à l'examen, le Comité conjoint de coordination de la surveillance a tenu cinq réunions et examiné six allégations de violation, dont une était étayée de preuves, deux ont été rejetées et trois font encore l'objet d'une enquête.

B. Protection de l'enfance

16. Le Groupe de protection de l'enfance a continué d'apporter au HCDH, à l'UNICEF et au PNUD un appui consultatif pour la mise en œuvre des programmes de réinsertion d'ex-membres de l'armée maoïste exclue de l'intégration dans l'armée parce que mineurs, ainsi qu'un appui au mécanisme de surveillance de la conformité au plan d'action de démobilisation mis en place par l'ONU.

C. Affaires politiques

17. Le Bureau des affaires politiques a continué de suivre et d'analyser les répercussions de la situation politique d'ensemble sur le processus de paix et d'établir des rapports à ce sujet, ainsi que d'aider les dirigeants de la Mission à soutenir ce processus. Les spécialistes des affaires politiques ont régulièrement pris contact avec un large éventail de responsables gouvernementaux, de représentants des partis politiques, d'organisations de la société civile et d'acteurs internationaux. Ce travail de suivi a porté sur les activités des groupes opposés au processus de paix, leur capacité de nuisance à cet égard, la dynamique des relations entre partis politiques et le rôle des groupes traditionnellement marginalisés. Le Bureau a

également suivi les travaux de l'Assemblée constituante et de ses comités chargés d'établir la nouvelle constitution.

D. Information

18. Le Groupe de l'information et de la traduction a continué de suivre les activités des médias et de dialoguer avec eux, pour diffuser des produits relatifs aux activités de la Mission et rétablir la vérité sur toute une série de questions.

E. Sûreté et sécurité

19. En matière de sécurité, la situation à Katmandou a été dans l'ensemble calme et stable au cours de la période à l'examen, nonobstant les affrontements qui se sont produits au cours de la grève générale décidée par le PCUN-M au début du mois de mai. Trois engins explosifs improvisés de faible puissance ont explosé en trois endroits distincts à l'extérieur du Centre international de conférences, qui abrite la MINUNEP et l'Assemblée constituante, mais sans faire de blessés ni de dégâts matériels. En revanche, cinq civils ont été blessés par un engin explosif improvisé placé à l'extérieur d'un foyer pour personnes âgées à Katmandou. Le personnel et les biens de la Mission n'ont fait l'objet d'aucune menace directe au cours de la période à l'examen mais une effigie de mon Représentant au Népal a été brûlée le 19 juillet à Birgunj, dans le centre du pays, par un groupe peu connu, en réaction semble-t-il à des fuites relatives à un « non-document » sur l'intégration et la réinsertion des membres de l'armée maoïste.

F. Appui à la Mission

20. La composante appui à la Mission, soumise aux contraintes d'un mandat de courte durée, a continué d'apporter aux activités de la MINUNEP un appui logistique, sécuritaire et médical dans toute sa zone d'opérations, la priorité étant accordée aux sites de cantonnement. Au 24 août 2010, 248 agents, sur un effectif autorisé de 278, étaient en poste auprès de la Mission. Le personnel civil, soit 183 agents, comptait 35,3 % de femmes. Les femmes représentaient également 35,2 % des 51 membres du personnel organique et 26,5 % des 132 membres du personnel administratif. À l'heure actuelle, 3 femmes figurent parmi les 72 contrôleurs des armements affectés à la Mission. La représentation des femmes dans ce domaine est tributaire de la présentation de candidates par les États Membres. Par suite des efforts faits par la MINUNEP pour recruter du personnel national originaire de groupes traditionnellement marginalisés, 39,2 % des 123 agents recrutés sur le plan national proviennent de ces groupes et 37,5 % sont des femmes.

IV. Droits de l'homme

21. En juin, le Gouvernement et le HCDH sont convenus de reconduire pour un an l'accord relatif au bureau de pays du Haut-Commissariat, moyennant la fermeture progressive de tous les bureaux situés en dehors de Katmandou. Le HCDH est convenu de poursuivre sa coopération avec la Commission nationale népalaise des droits de l'homme et d'aider au renforcement des capacités des organisations de la

société civile. Il a reçu du Gouvernement des assurances quant au fait qu'il continuera d'exercer de manière indépendante son mandat de surveillance et d'établissement de rapports sur la situation des droits de l'homme au Népal, d'avoir plein accès aux lieux de détention et le droit de s'entretenir en privé avec les détenus, d'avoir accès à tous les secteurs gouvernementaux et d'obtenir la documentation officielle dont il aurait besoin.

22. En dépit des engagements répétés de la part aussi bien du Gouvernement que du PCUN-M, aucun progrès perceptible n'a été enregistré pour ce qui est de faire en sorte que les auteurs de violations des droits de l'homme aient à rendre compte de leurs actes. L'armée népalaise continue de faire fi d'un mandat d'arrestation visant l'officier accusé d'avoir torturé et tué un jeune de 15 ans, Maina Sunuwar, en 2004 et qui aurait été blanchi par un comité d'enquête créé par l'armée pour clarifier les circonstances de son rapatriement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad en 2009. De son côté, la direction du PCUN-M refuse toujours de coopérer avec les enquêtes pénales sur les allégations de crimes commis par ses cadres tant pendant qu'après le conflit, s'agissant notamment de la mort en 2005 de 36 civils lors de l'explosion d'une bombe dans un autobus public dans le district de Chitwan et d'autres meurtres.

23. Le mécanisme de surveillance mis en place par les Nations Unies a continué de surveiller le respect par le PCUN-M des engagements pris dans le cadre du plan d'action signé en décembre 2009 avec le Gouvernement en vue de la démobilisation officielle des membres de l'armée maoïste exclus par le processus de vérification de 2007 parce qu'ils étaient des mineurs ou des recrues de fraîche date. Ce mécanisme est placé sous la houlette du HCDH et de l'UNICEF, avec le soutien consultatif du Groupe de protection de l'enfance de la MINUNEP. Des inquiétudes ont été exprimées à propos de la sécurité d'une ancienne enfant soldat enregistrée auprès de l'ONU qui avait raconté son expérience au Conseil de sécurité. Son vrai nom a été divulgué par les médias népalais, à la suite de quoi elle aurait fait l'objet de menaces de la part de membres de l'armée maoïste. Aucun nouvel acte de harcèlement n'a été confirmé par le mécanisme de surveillance.

V. Coordination de l'équipe de pays des Nations Unies

24. La situation économique continue de pâtir de l'impasse politique. Dans l'attente de la formation d'un nouveau gouvernement, le Ministre des finances a présenté en juillet un projet de loi de finances spéciale tenant lieu de budget. Cette procédure d'urgence, également utilisée en 2009-2010, permet au Gouvernement, à titre d'arrangement temporaire, de disposer automatiquement de ressources équivalant à un tiers du budget de l'exercice précédent, mais elle n'est pas sans poser des difficultés pour l'exécutif. Le Gouvernement sortant a notablement avancé dans la préparation du prochain plan d'action triennal (2010-2013), dont le thème central est « pour un développement par l'inclusion axé sur l'emploi ».

25. Avec le soutien de l'équipe de pays des Nations Unies, le Gouvernement a établi son dernier rapport sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, qui fait apparaître, malgré les incertitudes politiques, des progrès notables pour la plupart de ces objectifs, en particulier ceux relatifs à l'égalité entre les sexes, à la santé infantile, à la santé maternelle et à la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies. Les objectifs que le

Népal aura du mal à atteindre si l'on s'en tient aux tendances actuelles sont notamment l'élimination de la pauvreté extrême et de la faim et la durabilité environnementale. Il s'agit en particulier de savoir si les progrès qui seront enregistrés dans les années qui restent avant 2015 seront partagés de manière plus égalitaire entre les 75 districts, les communautés ethniques et les castes du Népal et entre les hommes et les femmes afin d'assurer le type de développement qui renforce la paix. Afin d'améliorer l'efficacité du soutien qu'ils apportent au processus de paix, les partenaires pour le développement ont poursuivi leurs travaux visant à élaborer d'ici au mois de septembre une stratégie globale pour la paix et le développement, conjointement avec les institutions financières internationales et les donateurs bilatéraux et en consultation avec le Gouvernement et les partenaires locaux. Facilitée par le Coordonnateur résident des Nations Unies, en coordination avec la MINUNEP et l'équipe de pays, cette stratégie définit des priorités pour l'aide au développement en tenant compte des éléments tant à court qu'à long terme de l'Accord de paix global.

26. Le programme interorganisations pour la réinsertion des 4 008 personnes exclues par le processus de vérification au début de 2010, parce que mineures ou recrutées tardives, a continué de recevoir de nouvelles candidatures au cours de la période à l'examen. Ce programme, géré par l'UNICEF, le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Bureau international du Travail, fournit des conseils, un soutien communautaire et l'accès à des solutions de réinsertion. À ce jour, 2 000 de ces personnes démobilisées (50 % du total) ont pris contact avec le programme et 800 suivent actuellement des cours. Le premier lot de 194 diplômés bénéficie actuellement d'une aide à la recherche d'emploi.

27. Les besoins humanitaires et la vulnérabilité extrême demeurent des sujets de grave préoccupation au Népal, considérant surtout l'émergence d'une crise silencieuse, celle de la faim et de la malnutrition. Avec un taux d'inflation avoisinant les 14 % en 2010, les prix des denrées alimentaires ont dépassé les sommets atteints au plus fort de la crise alimentaire mondiale de 2008, faisant courir un risque encore plus grand à des personnes déjà vulnérables à l'insécurité alimentaire. Le Programme alimentaire mondial a pu réunir 73 millions de dollars (95 % de la somme demandée à ce titre dans l'appel humanitaire) auprès d'autres sources, dont 36 millions de dollars engagés par le Gouvernement népalais grâce à un financement de la Banque mondiale. Tous ces fonds sont consacrés à des activités centrées sur les interventions à court et moyen terme liées à la sécurité alimentaire et l'agriculture et apportant une aide à près de 2,2 millions de personnes dans le pays. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a apporté une aide à 103 111 ménages dans 10 districts touchés par l'insécurité alimentaire afin de pourvoir à leurs besoins de plantation pour la saison d'été. À la fin de 2009, le Fonds central d'intervention pour les situations d'urgence avait alloué 6 millions de dollars pour soutenir les activités d'aide alimentaire et une allocation supplémentaire est prévue pour 2010 par le biais du guichet du Fonds central consacré aux situations d'urgence sous-financées, afin de continuer à aider les activités humanitaires dans le pays.

VI. Observations

28. Le processus de paix est toujours au point mort, et on ne semble guère avancer vers une issue consensuelle. Les principaux partis s'inquiètent des profondes

dissensions intestines et du problème du partage du pouvoir. La prorogation d'un an du mandat de l'Assemblée constituante a certes permis d'éviter un grave vide politique, mais plus de trois mois se sont déjà écoulés sans que le processus de paix n'enregistre de progrès notables.

29. La MINUNEP a continué, comme le lui avait demandé le Conseil de sécurité, de collaborer avec les partis pour préparer son départ. Des interlocuteurs de tous les grands partis ont toutefois souligné qu'ils ne voyaient à ce jour pas à qui l'on pourrait confier les activités de surveillance qu'exerçait pour le moment la MINUNEP. Afin d'aider à créer plus rapidement les conditions qui lui permettraient de mettre un point final à ses travaux, la Mission a inlassablement demandé aux parties de se mettre d'accord sur les mesures qui pourraient être prises à court terme, et formulé diverses propositions en ce sens, allant du perfectionnement des mécanismes de surveillance à une meilleure planification de l'intégration et de la réinsertion. Un « non-document » qu'elle a établi pour encourager les discussions a fait l'objet de fuites dans la presse et été mal interprété, ce qui a conduit certains, y compris, malheureusement, dans les plus hautes sphères du Gouvernement, à formuler de vives critiques à l'encontre de la Mission, lui reprochant d'avoir outrepassé son mandat.

30. Malgré les efforts soutenus qu'elle a déployés, la MINUNEP n'a guère fait de progrès dans la mise en place de conditions favorables à son retrait, la persistance de l'impasse politique entravant la nécessaire coopération entre les parties. Le mandat de la Mission a été prorogé six fois, les grandes tâches du processus de paix restant à accomplir n'ayant pas été achevées, contrairement aux attentes et à l'engagement du Gouvernement. L'absence d'une démarche consensuelle a rendu ces engagements irréalistes. Après la démission du Premier Ministre Madhav Kumar Nepal à la fin du mois de juin, j'ai encouragé les parties à redoubler d'efforts pour former un gouvernement de consensus, et je nourris encore cet espoir au moment où ces lignes sont écrites.

31. Il convient de rappeler qu'à l'origine, l'Accord de paix global visait à régler certaines questions litigieuses moyennant la formation d'un gouvernement de consensus dont les membres seraient issus des deux parties au processus de paix. L'Accord se fondait sur des engagements parallèles, y compris l'intégration et la réinsertion des membres de l'armée maoïste, qui seraient exécutés par l'entremise du Comité spécial, et sur un plan d'action établi par le Conseil des ministres en vue de la démocratisation de l'armée népalaise, qui en définissait la taille, en soulignant le caractère national et ouvert à tous, et préconisait qu'y soient enseignées les règles et valeurs démocratiques et des droits de l'homme. La MINUNEP a insisté à maintes reprises, avant et après l'élection de l'Assemblée constituante, pour que des mesures soient prises sur ces deux points, et elle a précisé que si l'on ne se penchait pas rapidement sur l'avenir des deux armées, cela aurait de graves conséquences pour les résultats du processus de paix acquis à grand peine.

32. Nombreux sont ceux qui estiment que la MINUNEP contribue, par sa présence, à maintenir le calme et à éviter l'escalade, ainsi qu'à assurer une surveillance des armements efficace et à instaurer un climat propice au règlement des différends. Il n'en reste pas moins que, sa présence, qui a l'air de se prolonger indéfiniment, risque d'être considérée comme acquise, et la Mission sert régulièrement de bouc émissaire pour des questions qui ne relèvent pas de sa

compétence. Comme je l'ai dit précédemment, l'ONU a intérêt à ce que la Mission s'acquitte des tâches qui lui ont été confiées et achève ses travaux au Népal.

33. Depuis janvier 2010, le Conseil a donné suite à deux demandes visant chacune à proroger la Mission de quatre mois. Je ne suis pas favorable à ce que l'on multiplie les prorogations du mandat de la Mission alors même que des critiques incessantes et infondées nuisent à son bon fonctionnement. Ces prorogations de courte durée exposent la Mission à d'importantes difficultés de gestion sans pour autant hâter de manière tangible les décisions nécessaires à l'accomplissement de ses travaux.

34. Le Népal est actuellement dirigé par un gouvernement provisoire et les partis politiques concentrent leurs efforts sur la formation d'un gouvernement. Ces circonstances ne permettent pas de définir durablement le rôle de la Mission. Dès lors, je recommande au Conseil de reconduire le mandat actuel de la MINUNEP afin de lui permettre d'engager les discussions nécessaires avec un gouvernement dûment constitué.

35. Si d'aventure ces discussions n'offraient aucun éclaircissement quant au rôle de la Mission et n'aboutissaient à aucun consensus entre les parties à l'Accord de paix global et à l'Accord sur le contrôle de la gestion des armes et des armées concernant la mise en œuvre, dans des conditions et des délais réalistes, de leurs engagements relatifs aux armées et à la suppression progressive des activités de contrôle conduites par la MINUNEP, alors je proposerais d'autres mesures au Conseil, y compris qu'il soit éventuellement mis fin au mandat de la Mission.

36. Je suis pleinement conscient des difficultés que présente pour les parties la mise en œuvre des changements fondamentaux convenus dans l'Accord de paix global. Néanmoins, je suis fermement convaincu qu'à ce stade critique du processus de paix, il faut chercher à régler ces difficultés dans le cadre d'un processus consensuel et négocié. À cette fin, j'appelle les parties à s'employer davantage à entretenir un dialogue politique sérieux et durable. Il appartient aux dirigeants du pays de décider de la voie à suivre, entre une inertie persistante et un nouvel élan. À mesure que le temps passe et dans le contexte politique actuel, l'inaction accroît les risques suscités par les violations des accords passés; toutes les parties doivent dès lors déployer des efforts vigoureux afin de respecter ces accords, particulièrement les engagements relatifs au personnel armé du Gouvernement et des Maoïstes.

37. Je tiens à remercier les membres du Conseil de sécurité et les représentants des autres États Membres pour le soutien infaillible qu'ils apportent au Népal, ainsi que les Nations Unies pour leurs efforts consentis en faveur du processus de paix dans le pays. Je remercie également ma Représentante, M^{me} Karin Landgren, et ses collaborateurs, ainsi que l'ensemble des organisations partenaires au Népal, pour leurs efforts dévoués.